

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur le projet arrêté du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre

Enquête publique du mardi 18 novembre 2025 (8h30) au vendredi 19 décembre 2025 inclus (17h00)

Par arrêté n°2025/AG/10-09/01 du 10 octobre 2025, Monsieur Jean BARDAIL, président de la Communauté Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT) a précisé les modalités d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CANGT.

Objet de l'enquête

L'enquête publique vise à informer le public et à recueillir ses observations et propositions sur le projet du SCoT de la CANGT. Ce projet a pour objectif l'établissement d'un document d'urbanisme et de planification stratégique à l'échelle de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), soit 5 communes et près de 57 000 habitants, qui ont souhaité s'engager ensemble dans une démarche collective d'aménagement du territoire.

Le siège de l'enquête est fixé au Pôle administratif de Roujol, 2 Lotissement Vallée de Roujol, 97131 PETIT-CANAL.

La personne responsable du projet de SCoT est Monsieur Jean BARDAIL, président de la Communauté Agglomération du Nord Grande-Terre (CANGT).

Dates et durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du mardi 18 novembre 2025 (8h30) au vendredi 19 décembre 2025 inclus (17h00), soit durant 31 jours consécutifs.

Commission d'enquête

Par décision N° E25000007 /97 en date du 19 Août 2025, Monsieur le président du tribunal administratif de la Guadeloupe a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Philippe EDOM, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, en tant que Président,
- Mme Yolande GALL, Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement divisionnaire à la retraite et Mme Hélène MEDINA, Ingénieur territorial hors classe, en tant que membres titulaires.

Dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête se compose :

- de la délibération qui a prescrit l'élaboration du SCoT,
- du bilan de la concertation menée pendant l'élaboration du projet et la délibération du la délibération du 24 juillet 2025 s'y rattachant, cette dernière ayant également arrêté le projet du SCoT de la Communauté Agglomération du Nord Grande-Terre,
- du projet de SCoT de la Communauté Agglomération du Nord Grande-Terre, comprenant :
 - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
 - le Document d'Orientation et d'Objectifs comprenant le document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DACCL),
 - Le Rapport de présentation : diagnostic stratégique ; état Initial de l'Environnement ; justification des choix ; analyse de la consommation foncière et justification des objectifs fixés par le SCoT / Annexe – analyse de la densité de logement pour des projets d'extension de chaque type d'armature territoriale ; évaluation environnementale ; le résumé non technique
- des avis émis par les personnes publiques associées, EPCI et communes consultés sur le projet de SCoT arrêté, de l'avis de l'autorité environnementale,
- d'une note sur les textes qui régissent l'enquête publique et sur la procédure administrative.

Le dossier comporte l'évaluation environnementale du SCOT ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Consultation du dossier d'enquête publique

Le dossier d'enquête sera consultable :

- au format papier, les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 :
 - À la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Pôle administratif de Roujol 2 Lotissement Vallée de Roujol 97131 PETIT-CANAL, désignée comme siège de l'enquête ;
 - - Au lieu de tenue des permanences des commissaires enquêteurs.
- sur un poste informatique au Pôle administratif de la Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre les lundis, mardis et jeudis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00.
- Au format numérique, aux adresses suivantes :
 - Site internet de la CANGT <https://cangt.fr/>
 - Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6769/>

Permanences

La commission d'enquête recevra le public lors de 15 permanences qui se tiendront aux lieux, dates et horaires mentionnées ci-après :

L'ANSE-BERTRAND à l'ancienne Ecole maternelle Adela DESCHAMPS, 1 rue des Bouguinvilliers 97121 Anse-Bertrand		
Mercredi 26 novembre 2025 - 7h30-11h30	Lundi 8 décembre 2025 - 9h00-13h00	Mercredi 17 décembre 2025 - 7h30-11h30

LE MOULE à l'Hôtel de Ville Rue Joffre 97160 Le Moule		
Vendredi 21 novembre 2025 - 9h00-13h00	Jeudi 27 novembre 2025 - 7h30-11h30	Vendredi 19 décembre 2025 - 7h30-11h30

MORNE-A-L'EAU à la Salle de commandement de la DETL Rue Girard 97111 Morne-à-l'Eau		
Mardi 18 novembre 2025 - 9h00-13h00	Jeudi 27 novembre 2025 - 7h30-11h30	Mardi 9 décembre 2025 - 14h30-17h30

PETIT-CANAL à l'Hôtel de Ville Rue de l'Eglise 97131 Petit-Canal		
Mercredi 19 novembre 2025 - 7h30-11h30	Jeudi 27 novembre 2025 - 9h00-13h00	Mercredi 10 décembre 2025 - 7h30-11h30

PORT-LOUIS à l'Hôtel de Ville Rue de l'Eglise 97117 Port-Louis		
Lundi 24 novembre 2025 - 14h30-17h30	Lundi 1er décembre 2025 - 9h00-13h00	Jeudi 11 décembre 2025 - 7h30-11h30

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public pourront :

- être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête, déposés au Pôle administratif de Roujol 97131 PETIT-CANAL aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi qu'aux lieux d'enquêtes désignés,
- être reçues à l'écrit ou à l'oral par les commissaires enquêteurs aux lieux, jours et heures des permanences
- être consignées sur le registre dématérialisé sécurisé à l'adresse suivante : <https://www.registredematernalise.fr/6769/>
- être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6769@registre-dematerialise.fr
- Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le Registre dématérialisé donc visibles par tous.
- Être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur, Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Pôle administratif de Roujol 2 Lotissement Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL avec la mention [NE PAS OUVRIR]

Rapport et conclusions de la commission d'enquête

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre sera clos et signé par la commission d'enquête qui disposera d'un délai de 8 jours pour rencontrer le Président de la CANGT et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le Président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

La commission d'enquête établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.

La commission d'enquête transmettra au Président de la Communauté d'agglomération le dossier de l'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de la Guadeloupe et au Préfet.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au Pôle administratif de Roujol 97131 PETIT-CANAL aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération et en préfecture, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission à la communauté d'agglomération.

Décision

À l'issue de l'enquête, le schéma de cohérence territoriale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire, autorité compétente pour l'approuver.

Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés en Guadeloupe : France-Antilles Guadeloupe et Nouvelles Semaines.

Cet avis sera affiché notamment au pôle administratif de la communauté d'agglomération ainsi qu'aux sièges des communes membres.

Cet avis sera publié sur le site Internet de la communauté d'agglomération quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://cangt.fr/>

Informations complémentaires

Des informations peuvent être demandées au Communauté d'Agglomération du Nord Grande-Terre - Pôle administratif 2 Lotissement Vallée de Roujol - 97131 PETIT-CANAL, auprès de Mme Lisa CYPRIEN-VOUSEMER (06 90 65 14 58) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : avis-scot@cangt-guadeloupe.fr

Toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique., dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Le Président, Jean BARDAIL